

**CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES DIRECTIONS DES ETABLISSEMENTS MEMBRES
DE L'FHL**

PERIODES DE REFERENCES MENSUELLES NATIONALES 2020 - PRMN 2020

Madame,
Monsieur,

Par la présente j'ai l'honneur de vous informer que la Commission paritaire de la Convention collective de travail des salariés occupés dans les établissements hospitaliers luxembourgeois a retenu les périodes de références mensuelles nationales suivantes **pour l'année 2020**:

1. Calcul de la durée de travail brute annuelle (art. 5 B).1. de la CCT):

Année	2020
Nombre de jours de calendrier	366
Nombre de samedis	-52
Nombre de dimanches	-52
Nombre total de jours de travail théoriques	262
Nombre d'heures moyennes par jour	x 7,6
Durée de travail annuelle semi-nette	1991,2 (1991)

2. Calcul de la durée de travail semi-nette annuelle et conversion de jours fériés d'usage et de jours fériés légaux en jours de congé conventionnel non affectés à une date de calendrier précise (art. 5 B).2. de la CCT):

jours fériés légaux et jours fériés d'usage non-convertis en jours de congé conventionnels	5
exprimé en nombre d'heures brutes (5 x 7,6)	38
durée de travail annuelle semi-nette	1953,2 (1953)

Calcul de la période de référence mensuelle moyenne (art. 5 B).3. de la CCT):

durée de travail annuelle semi-nette divisée par 12 mois	12
période de référence mensuelle moyenne	162,77

3. Calcul de la période de référence mensuelle minimum et de la période de référence maximum (art. 5 B).4. de la CCT):

Période de référence mensuelle minimum	146,49 (146)
Période de référence mensuelle maximum	179,04 (179)

4. PRMN 2020

MOIS 2020	PRMN
Janvier	168
Février	152
Mars	160
Avril	160
Mai	152
Juin	160
Juillet	176
Août	168
Septembre	168
Octobre	168
Novembre	160
Décembre	161
TOTAL	1953

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Patty GEISEN
Coordinatrice de la Commission
Paritaire CCT FHL